

Fondation Friedrich Ebert

Table Ronde sur « La pêche en crise : situation actuelle et perspectives »

COMMUNICATION SUR LE SECTEUR DES PECHES MARITIMES DU SENEGAL

PRESENTEE PAR : MONSIEUR DOUGOUTIGUI COULIBALY

HOTEL PULL MAN (TERANGA)

DAKAR, LE 15 JUIN 2011

PLAN

INTRDUCTION

I. LES RESSOURCES

II. LA PECHE ARTISANALE

III. LA PECHE INDUSTRIELLE

IV. LES RAISONS DE LA CRISE DU SECTEUR

V. LES PERSPECTIVES

VI. LA CONCLUSION

INTRODUCTION

La pêche maritime est un secteur stratégique pour l'économie sénégalaise et cette importance s'illustre au regard des indicateurs ci-dessous.

➤ **SUR LE PLAN ECONOMIQUE**

- elle contribue pour 2,3 % au Produit Intérieur Brut (PIB),
- elle représente 12,5% du PIB du secteur primaire,
- elle assure 30 % des exportations du Sénégal et de ce fait, reste le premier secteur d'exportation devant le tourisme.

Les investissements réalisés sont considérables et dépasseraient les 200 milliards de FCFA.

➤ **SUR LE PLAN SOCIAL**

La pêche occupe 17 % de la population active avec en moyenne 600 000 emplois directs et indirects.

La filière de la transformation industrielle utilise plus d'une vingtaine de milliers de personnes constituées en majorité de femmes.

➤ **SUR LE PLAN ALIMENTAIRE**

Elle contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en assurant plus de 75 % des besoins en protéines animales de la population.

C'est donc un secteur d'activité qui contribue fortement au maintien de la stabilité sociale.

Dans cet exercice, nous allons essayer d'aborder successivement les points suivants :

- I - LES RESSOURCES
- II - LA PECHE ARTISANALE
- III - LA PECHE INDUSTRIELLE
- IV - LES RAISONS DE LA CRISE DU SECTEUR
- V - LES PERSPECTIVES
- VI - LA CONCLUSION

I. L'ETAT DES RESSOURCE

1) **les ressources démersales côtières**

Les ressources démersales côtières du plateau continental sénégalais, présentes entre 0 et 200m de profondeur, comprennent des crustacés (crevettes blanches, langoustes, crabes...), des céphalopodes (poules,)

seiches, calamars) et des poissons (rougets, mérours, soles, capitaines, etc..).

L'exploitation de ces ressources est essentiellement le fait de trois pêcheries (pêche artisanale, pêche industrielle, pêche chalutières étrangère).

Compte tenu de leur valeur commerciale généralement élevée, ces espèces sont essentiellement destinées à l'exploitation.

En 1999, les captures réalisées ont été dans l'ordre de 160 000 tonnes alors que la production d'équilibre est estimée entre 125 000 et 130 000 tonnes ; par conséquent, ces ressources sont actuellement surexploitées, impliquant d'ailleurs un gel dans l'attribution de nouvelles licences de pêche chalutière.

2) Les ressources démersales profondes

Elles sont présentes entre 150m et 1 000m et comprennent des crevettes dont les principales sont les Gambas (*parapenaeus longirostris*) et l'alastado (*aristeus varidens*) et des poissons (merlus, rascasses, requins chagrins, baudroies et langoustes roses) ;

Le potentiel exploitable pour ces ressources avait été estimé en 1995 à 20 000 tonnes dont

- 3 500 à 5 000T pour la crevette profonde et les crabes rouges.
- 6 000 à 8 000T de merlu
- 500 à 700T de baudroies.

Les autres espèces commerciales comprennent essentiellement les rascasses et les langoustes roses.

A cet égard, il est fortement recommandé de maintenir l'effort à son niveau actuel et de ne jamais l'augmenter par mesures de prudence

3) Les ressources pélagiques côtières

Les poissons pélagiques côtiers constituent en tonnage débarqué les ressources les plus importantes au Sénégal.

Il s'agit essentiellement de sardinelles, de chinchards et maquereaux.

Au début des années 90, elles sont tombées à environ 130 000 T ;

La biomasse a été estimée à 726 000T en 1998 et 760 000 en novembre 2000.

Ces espèces effectuent des migrations entre la Mauritanie et les îles Bissagos.

L'abondance de la fraction capturable au Sénégal est liée aux fluctuations de l'environnement et aux réalités dans les différents pays qui se partagent cette ressource.

Leur exploitation par les étrangers en 2010 et 2011 risque d'hypothéquer l'avenir de ce stock qui présente un caractère très sensible pour le Sénégal.

4) Les ressources pélagiques hauturières.

Les trois espèces de thons tropicaux sont l'Albacore, le Patudo et le Listao.

Les captures de ces espèces dépassent aujourd'hui 370 000T sur toute l'Atlantique.

D'autres thonidés et espèces voisines (thonine, bonites, maquereaux bonites, espadons, voiliers, marlins) sont également présentes dans la zone. Elles font l'objet de pêche accessoire par les unités industrielles.

Leur caractère migratoire est l'élément le plus important à prendre en compte dans leur exploitation.

Le Sénégal se trouve sur le parcours des thonidés ; la production nationale est donc saisonnière et le potentiel local est difficile à évaluer car il est influencé par l'état global des ressources dans l'ensemble de leur zone de distribution.

Néanmoins, la dernière estimation tournerait autour de 25 000- 30 000T pour les espèces de thons majeurs (albacore, Patudo, listao).

A cet égard, il est fortement recommandé de ne pas augmenter l'effort qui s'exerce sur ces ressources.

II - LA PECHE ARTISANALE

C'est une pêche qui est caractérisée par un dynamisme impressionnant car elle est composée d'une quinzaine de milliers de pirogues qui débarquent annuellement près de 400 000 tonnes dont les $\frac{3}{4}$ sont constitués de pélagiques destinés, pour l'essentiel, à la consommation des populations.

Le parc piroguier est passé de 10 707 unités en 2000 à 15 000 unités en 2010.

Pendant ce temps, les débarquements sont passés de 338 208 T en 2000 à 402 000 T en 2009

L'augmentation de la production s'explique par une forte croissance des pélagiques dans les captures car l'arrêt de l'activité des chalutiers pélagiques étrangers en 1999 a joué un rôle positif sur l'état des stocks de poissons.

On constate également que les captures de la pêche artisanale sont composées en grande partie de juvéniles car le maillage utilisé n'est pas réglementaire et l'activité de pêche est déployée dans les zones de reproduction.

Par ailleurs, il faut quand même noter que cette pêche artisanale est complémentaire à la pêche industrielle car elle fournit à l'industrie exportatrice près de 70 % de ses matières premières

Vous trouverez en annexe, le tableau n° 1 relatif à l'évolution de l'armement artisanal ainsi que le tableau n° 2 qui donne l'évolution des captures réalisées par la pêche artisanale de 2000 à 2009.

III - LA PECHE INDUSTRIELLE

La filière industrielle comprend les établissements à terre et les structures connexes (entrepôts frigorifiques, fabriques de glace, laboratoires, moyens de transports) et les armements.

Elle contribue de manière importante pour ce qui est de sa branche industrielle aux objectifs de :

- Développement des investissements.
- Création d'emplois productifs.
- Rééquilibrage de la balance commerciale.

Cette activité industrielle se développe dans un ensemble dont les principales caractéristiques sont :

- 700 Km de côte
- 23 800 Km² du plateau continental
- La richesse des eaux à la convergence de grands courants marins qui favorisent des remontées d'eaux profondes, riches en sels nutritifs, donc créent des conditions de développement d'une flore et d'une faune aquatiques abondantes et diversifiées.
- L'existence de compétences distinctives au sein d'une population traditionnellement orientée vers la mer et grosse consommatrice de produits halieutiques.
- L'existence d'infrastructure portuaire moderne, garantissant tous les services nécessaires aux bateaux et équipages : avitaillement, entretien et construction navale.
- Un transport aérien qui, à partir de Dakar, dessert tous les jours les principaux marchés.

L'armement industriel

Dans l'analyse de son évolution on peut retenir la période 2000- 2009 qui s'étale sur 10 années.

Cette période se justifie par un certain nombre de raisons :

- 2000 : année de démarrage de la 3^{ème} République au Sénégal ;
- 2000 : est l'année qui a suivi la très faste année de pêche qui est 1999

En effet, on avait enregistré en 1999, 125 000 tonnes de produits exportés pour près de 186 Milliards.

Les captures réalisées par la flotte nationale s'élevaient à 65 000 T. quant à la flotte étrangère, les captures étaient chiffrées à 70 000 tonnes.

Au total en 1999, la pêche industrielle (flottes nationale et étrangère) avait prélevé dans nos eaux 135 000 tonnes.

- 2000 a enfin été l'année pendant laquelle les Accords secrets ont été arrêtés.

Pendant ce temps l'environnement interne et externe du secteur a été marqué par des faits majeurs :

- l'institution du repos biologique en 2003 ;
- la conception du Programme d'Ajustement des Capacités de Pêche en 2004 qui a été l'objet d'un consensus entre tous les acteurs de la pêche ;

- la signature en août 2006 de l'arrêté portant gel de la délivrance des licences de pêche sur les ressources démersales côtières ;
- l'audit du pavillon ;
- l'accroissement du coût du gasoil,
- l'étroitesse de plus en plus importante des zones de pêche à l'échelle sous régionale ;
- la crise financière internationale ;
- la vive concurrence des produits aquacoles ;
- la baisse considérable des prix de vente sur les principaux marchés internationaux ;
- la dépréciation du dollar par rapport à l'euro ;
- la réflexion sur un nouveau système de concession des droits de pêche ;
- la réflexion sur la mise en place de plan d'aménagement des pêcheries.

Cet environnement en pleine mutation n'a pas manqué d'avoir des répercussions sur l'armement industriel national.

La composition de la flotte

Actuellement, la flotte industrielle compte 113 navires de pêche opérationnels ainsi composée :

- 23 crevettiers côtiers
- 51 poissonniers céphalopodières
- 16 crevettiers profonds
- 17 thoniers canneurs
- 03 sardiniers
- 02 casiers aux crabes
- 01 merlutiers

Les établissements à terre

On entend par établissements à terre :

- les ateliers de mareyage de poissons frais entiers
- les unités de transformation et de congélation
- les conserveries
- les entreprises de valorisation des sous produits.

En 2006 le secteur comptait :

	ACTIVITE		NOMBRE TOTAL
	périodique	régulière	
Activité de mareyage	15	6	21
Unités de transformation	14	17	31
Unités de valorisation des Sous produits	-	4	4
conserveries	1	2	3
Entreprises frigorifiques	-	1	1
	TOTAL =		60

- On constate que 50 % des sociétés ne travaillent pas régulièrement
- On constate également que le rythme de fermeture des entreprises est impressionnant car il y en avait
 - 84 en 2000
 - 75 en 2002
 - 60 en 2006
 - 60 en 2010
- Sur les 60 entreprises existantes actuellement, plus de la moitié n'ont pas une activité régulière

ANNEE 2000

Bateaux sénégalais :

- chalutiers crevetniers côtiers	79	13 392 TJB
- chalutiers poissonniers céphlop.	84	14 605 TJB
- chalutiers crevetniers profonds :	14	3 283 TJB
- merlutiers	02	797 TJB
- sardiniers	05	576 TJB
- canneurs	05	
- langoustiers :	<u>01</u>	524 TJB
	190	

Bateaux étrangers :

- chalutiers poissonniers-céphlop.	13	3 612 TJB
- merlutiers	03	939 TJB
- chalutiers crevettiers profonds	17	2 572 TJB
- canneurs	23	
- senneurs	<u>33</u>	
	89	

TOTAL

- crevettiers côtiers	79 navires pour	13 392 TJB
- poissonniers céphlop	97	18 217 TJB
- crevettiers profonds	31	5 855 TJB
- merlutiers	05	1 736 TJB
- canneurs	28	
- senneurs	33	
- sardiniers	05	576 TJB
- langoustiers	01	524 TJB

Total = **279 navires**

ANNEE 2009

La capacité de pêche en 2009, comparée à celle de 2000, présente une physionomie nouvelle et quelques évolutions caractéristiques, notamment :

- l'absence de la quasi-totalité des navires européens qui pêchaient en 2000 dans le cadre de l'Accord de pêche (seul existe l'Accord spécial des thoniers) ;
- l'immobilisation à quai de nombreuses unités de la flotte nationale pour des raisons diverses mais principalement économiques (non rentabilité des opérations de pêche).

A la date du 1^{er} juin 2009, les navires bénéficiant de licence de pêche et qui sont opérationnels peuvent se présenter, en fonction de leur type de pêche et de leur jauge, ainsi qu'il suit :

Flotte nationale :

- chalutier crevettier côtier :	29 navires pour	4 963 TJB
- chalutier poiss. Céphalop.	50	6 957 TJB

- chalutier crevet. Profond	14	2 876 TJB
- sardinier	03	149 TJB
- canneur	07	
- crabier	01	202 TJB
- palangrier	01	921 TJB

Total = 105 navires

Flotte étrangère

- chalutier poiss. Céphalo.	01 navire pour	92,43 TJB
- thoniers canneurs	10	

Total 11 navires

- Le poissonnier céphalopodier est gambien et pêche dans le cadre de l'accord de réciprocité qui lie le Sénégal à la Gambie
- Les thoniers canneurs sont espagnols ou français et pêchent dans le cadre de l'accord spécial liant le Ministère chargé de la pêche aux armateurs et consignataires de ces thoniers canneurs.

Récapitulatif de la capacité de pêche entre 2000 et 2009

	2000	2009	Evolution en valeur absolue	Evolution en valeur relative
<u>Ressource démers. Côtère</u>				
- nombre navires	176	80	- 96	- 55 %
- capacité pêche	31 609 TJB	12 012 TJB	-19 597	- 62 %
<u>Ressource démers. profonde</u>				
- nombre navires	37	15	- 22	- 60 %
- capacité pêche	8 115 TJB	3 078 TJB	- 5 037	- 62 %
<u>Ressource pélag. Côtère</u>				
- nombre navires	05	03	- 02	- 40 %
- capacité pêche	576 TJB	149 TJB	- 427	- 74 %
<u>Ressource pélag. Hauturière</u>				
- nombre navires	61	08	- 53	- 87 %

Les débarquements de l'année 2000

Flotte nationale

- 180 chalutiers de pêche démersale : 32 600 TJB ont débarqué 38 000 tonnes
- les 5 sardiniers (576 TJB) avaient débarqué 1 377 tonnes pour une valeur estimée à 60 millions de FCFA.
- pour la pêche thonière, il y avait 5 canneurs sénégalais et 6 français basés à Dakar qui se comportaient comme de véritables navires sénégalais.

Les 5 thoniers sénégalais avaient débarqué 2007 tonnes pour une valeur estimée à 678 millions de FCFA.

Quant aux 6 thoniers français basés à Dakar, ils avaient débarqué 4 906 tonnes pour une valeur commerciale estimée à 1 milliard 21 millions de FCFA.

Par conséquent, au total, ces 11 navires avaient débarqué 4 906 tonnes pour une valeur estimée à 1 milliard 700 millions de FCFA.

Eu égard à cette situation, on peut déduire que:

- les captures moyennes annuelles par bateau de pêche démersale sont estimées à **210 tonnes**.
Le tonnage capturé par rapport à la capacité exprimée en TJB donne 1,2 tonne par jauge brute.
- les captures des thoniers donnent en moyenne 413 tonnes par navire,
- quant aux sardiniers, ils ont une moyenne de capture estimée à 275 tonnes par navire.

Captures de la flotte étrangère dans la Z.E.E

- en 2000, l'Union Européen disposait de 71 navires dans les eaux sous juridiction sénégalaise dont 27 chalutiers et 44 thoniers.
Ces navires ont eu à capturer dans leur globalité 13 141 tonnes dont 7 517 tonnes débarquées.

Les autres étrangers (Cap Vert, Gambie, Japon et autres) disposaient de 21 navires de pêche dont 6 chalutiers et 15 thoniers.

Ces navires ont eu à capturer dans nos eaux 2 242 tonnes pour un débarquement de 3 242 tonnes.

A cet égard, on peut retenir ce qui suit :

Globalement, les navires de l'Union Européenne avaient une capture moyenne annuelle par marée de l'ordre de 185 tonnes pêchées au Sénégal.

Quant aux autres étrangers, la moyenne de capture annuelle a été de 107 tonnes.

➤ En 2000, les crevettiers côtiers (79 navires) ont débarqué 2 500 tonnes de crevettes pour une valeur commerciale estimée à 7 milliards cinq cent millions.
En moyenne chaque crevettier avait débarqué 32 tonnes.

- Pour la même année, il y a eu 22 000 tonnes de poissons et mollusques.

Cependant, il faut admettre que ces débarquements n'ont pas été réalisés uniquement par les poissonniers-céphalopodiers car les crevettiers en débarquent également énormément. Mais si on considère qu'ils ont été l'œuvre de 84 poissonniers-céphalopodiers, on aura, une moyenne annuelle de capture de l'ordre de 262 tonnes.

- Quant à la crevette profonde, les 14 navires avaient débarqué 2 447 tonnes pour une valeur commerciale estimée à 5 milliards 361 millions de FCFA.

Ce qui donne une moyenne par bateau de l'ordre de 175 tonnes.

Crevettes profondes

En 2000, 14 navires avaient débarqué 2 447 tonnes estimées à 5 361 millions de FCFA ; la moyenne de capture par navire : 175 tonnes ; la valeur de la tonne : 2 190 000 FCFA.

En 2009, 14 navires ont débarqué 2 527 tonnes pour une valeur de 5 125 millions de FCFA ; la moyenne de capture par navire : 180 tonnes ; la valeur de la tonne : 2 000 000 FCFA.

Constat :

- le tonnage n'a pratiquement pas évolué,
- les captures par navire a faiblement augmenté,
- la valeur commerciale a chuté,
- pendant ce temps, les charges augmentent.

Résultat : difficultés atroces pour ces armateurs.

Pêche chalutière

En 2000, 180 chalutiers avaient débarqué 38 000 tonnes pour une valeur commerciale estimée à 28 461 millions.

La capture moyenne par navire : 210 tonnes ; la valeur estimée de la tonne : 750 000 FCFA.

En 2009, les 74 chalutiers ont débarqué 34 000 tonnes ; la capture moyenne par navire : 460 tonnes ; la valeur estimée des captures : 27 milliards ; la valeur de la tonne : 795 000 FCFA.

Constat :

- la capacité de pêche diminue,
- les captures diminuent,
- la valeur du poisson augmente

La pêche thonière

En 2000, il y avait 64 navires thoniers dont 5 canneurs sénégalais.

En 2009, il n'y a que 7 thoniers canneurs sénégalais et 11 thoniers canneurs européens qui pêchent au Sénégal dans le cadre d'un Accord spécial.

La pêche sardinière

Le nombre de sardiniers sénégalais est passé de 5 en 2000 à 3 en 2009

Les exportations

- Entre 2000 et 2009, les exportations de produits halieutiques ont connu une croissance irrégulière.
Cette situation est largement illustrée par le tableau N° 3 relatif à l'évolution des exportations, joint en annexe.

Entre 2000 et 2009, les exportations ont évolué ainsi qu'il suit

- En quantité : 88 020 tonnes en 2000
 96 500 tonnes en 2009

Il y a une augmentation en valeur absolue de 8 480 tonnes et de 9,6 % en valeur relative.

- En valeur : 186 milliards en 2000
 194 milliards en 2009

Ceci correspond à une augmentation de 8 milliards de FCFA en valeur absolue et de 4,3 % en valeur relative.

Les marchés

- la répartition des exportations en quantité par continent :

2000		2009	
Europe	58 %	Afrique	54 %
Afrique	34 %	Europe	38 %
Asie	7 %	Asie	8 %
Amérique	1 %	Amérique	0,5 %

- La répartition en valeur commerciale par continent.

2000		2009	
Europe	81 %	Europe	49 %
Asie	10 %	Afrique	42 %
Afrique	8 %	Asie	9 %
Amérique	1 %	Amérique	0,5 %

- La répartition des quantités exportées par type de produits

2000		2009	
Congelés	72 %	Congelés	85 %
Frais	13 %	Frais	7 %
Conserves	10 %	Conserves	3 %
Transformés	5 %	Transformés	5 %

- La répartition commerciale des exportations par type de produit

2000		2009	
Congelés	69 %	Congelés	79 %
Frais	20 %	Frais	17 %
Conserves	7 %	Conserves	3 %
Transformés	4 %	Transformés	1 %

COMMENTAIRES

En ce qui concerne les exportations en quantité, l'Afrique est entrain de prendre une place plus importante au détriment de l'Europe.

Entre 2000 et 2009, l'Afrique passe de la 2^{ème} place avec 34 % à la 1^{ère} place en 2009 avec 54 %.

L'Asie reste toujours à la 3^{ème} place et l'Amérique reste toujours une destination non privilégiée.

En ce qui concerne la répartition en valeur commerciale, l'Afrique quitte la 3^{ème} place qu'elle occupait en 2000 avec 8 % pour se hisser en 2009 à la 2^{ème} place avec 42 %.

L'Europe qui était 1^{ère} en 2000 avec 81 % reste toujours 1^{ère} en 2009 mais avec 49 %.

En ce qui concerne les exportations par type de produits, le congelé reste le produit dominant dans les exportations aussi bien en quantité qu'en valeur.

Cependant, le frais, les conserves et les transformés régressent de façon substantielle.

Les exportations de 2009 par continent ont montré que la destination Afrique représente près de 52 % alors que le tonnage exporté vers l'Union Européenne est de 40 %.

Par conséquent, il y a un développement des tonnages exportés vers l'Afrique.

Au niveau de l'Afrique, les principales destinations sont :

- la Côte d'Ivoire 18 500 T
- le Mali 11 000 T
- le Cameroun

L'Union Européenne : 40 % pour une valeur commerciale de 110 milliards.

Les principaux pays importateurs :

- l'Espagne
- la France
- l'Italie
- la Grèce
- le Portugal

IV - LES RAISONS DE LA CRISE

Il s'agit en fait d'une conjugaison de plusieurs facteurs qui est à la base de cette situation alarmante.

➤ La ressource

Elle est la base fondamentale de toute l'activité de pêche et malheureusement les ressources démersales côtières qui sont les plus ciblées compte tenu de leur intérêt commercial, se trouvent dans une situation de surexploitation.

Il s'agit essentiellement des poissons (thiof, sompatte, dorade, etc.) des céphalopodes (poulpe, seiche, etc.) et des crustacés (crevettes).

➤ **L'étroitesse des eaux**

Il est de plus en plus difficile à la flotte sénégalaise de s'étendre vers les eaux des pays de la sous région.

En effet, le souci relatif à l'état dégradant des ressources a poussé certains pays à remettre en cause les accords de pêche qu'ils ont eu à signer avec le Sénégal et d'autres à fixer des conditions de pêche hors de portée des armateurs.

➤ **L'inadéquation entre le potentiel des ressources et la capacité d'exploitation**

Eu égard à la baisse du potentiel halieutique, la flotte qui bénéficie de licence de pêche sénégalaise (nationaux et étranger) n'a en réalité jamais diminuée.

Aujourd'hui, on constate que la capacité de capture nominative dépasse largement le potentiel exploitable.

Par ailleurs, la capacité de production des unités de frais, de transformation et de congélation dépasse largement les possibilités d'approvisionnement en matière première de ces usines malgré les importations effectuées essentiellement à partir de la Mauritanie, de la Gambie et de la Sierra Léone.

C'est pour ces raisons que les rendements des bateaux, sont en chute libre, des crevettiers qui faisaient 400 kg de crevettes par jour, dépassent difficilement les 80 kg/jour et les poissonniers qui pêchaient au moins une tonne/jour il y a quelques années, tournent autour de 200 kg/jour) et l'approvisionnement des usines se pose avec plus d'acuité, la quasi-totalité des usines tournent à moins de 40 % de leur capacité installée.

➤ **Les conditions d'exploitation**

Elles deviennent de plus en plus difficiles et contribuent considérablement à la baisse de la compétitivité à laquelle on assiste aujourd'hui.

Il s'agit essentiellement des coûts des facteurs tels que :

- l'électricité, l'eau, la fiscalité, les télécommunications, les transports, la main d'œuvre, les emballages, le port au sens large (le port, les transitaires, les consignataires, les manutentionnaires, les shipchandlers).

- Une réglementation douanière souvent incompatible avec la spécificité de la pêche.
- Un gasoil pêche au coût flambant considérablement (le coût est passé de 50 F/litre il y a quelques années à plus de 400 F/litre aujourd'hui).

➤ **Commercialisation**

L'aggravation des conditions d'exploitation entraîne une incompétitivité des produits, d'où des difficultés d'accès aux marchés internationaux où la concurrence reste très sévère pour les raisons suivantes :

- la crise financière mondiale qui a fortement réduit le pouvoir d'achat des consommateurs,
- la concurrence des produits d'élevage,
- la concurrence des produits est-asiatiques.

Par ailleurs, il faut noter que les avantages que nous avons sur le marché de l'Union Européenne, notre principal marché sont entrain de s'effriter au profit de nos concurrents à cause de la libéralisation des échanges issue des dispositions de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

D'une manière générale, les marchés restent difficiles malgré la forte demande de produits.

➤ **La mise aux normes**

Elle a coûté très cher à l'industrie sénégalaise en 1996 (près de 15 milliards de FCFA) et continue de coûter cher car ce n'est pas une fin de soit, c'est une affaire continue.

Aujourd'hui, cette mise aux normes se complique davantage dans la mesure où l'industrie exportatrice sénégalaise est approvisionnée à plus de 70 % par la pêche artisanale qui n'est pas aux normes et depuis le 1^{er} janvier 2005, il y a une nouvelle réglementation européenne sur la traçabilité en amont de l'entreprise.

Cette réglementation exige que les pirogues soient identifiées, de même que les transporteurs, les camions ainsi que les mareyeurs.

Ce qui est impossible à faire dans les conditions actuelles (parc piroguier non immatriculé, absence de permis de pêche, accès libre, nombreux quais de débarquement, produits acheminés par tous les moyens, etc.

A cela vient s'ajouter l'entrée en vigueur du Règlement de l'Union Européenne sur la pêche illégale, non déclarée non réglementée (**INN**).

➤ **Le financement**

Les ressources financières sont très importantes dans notre activité et jouent dans les entreprises, le même rôle que jouerait le sang dans l'organisme humain.

Malheureusement, force est de constater qu'elles sont difficiles d'accès pour les raisons suivantes :

- l'énormité des garanties généralement exigées,
- les taux d'intérêt sont très élevés,
- les périodes de différé sont généralement insuffisantes ?
- La nature des ressources disponibles (ressources courtes) ne cadre pas toujours avec les besoins des opérateurs économiques (ressources longues).

V - PERSPECTIVES

➤ **RESSOURCES**

- Renforcer les moyens matériels, humains et financiers du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (**CRODT**) pour lui permettre de jouer objectivement et efficacement son rôle fondamental dans le cadre de la gestion durable des ressources, par un système permanent de leur évaluation et de leur suivi.
- Reconstituer les espèces dégradées ou menacées par la poursuite des programmes d'Aires Marines Protégées (**AMP**) et d'Immersion de Récifs Artificiels (**IRA**).
- Renforcer les moyens de surveillance (air, mer, terre) afin de mieux protéger nos eaux des bateaux pirates et de faire respecter les textes relatifs à l'activité pêche par tout le monde.
- Diligenter la mise en place du Programme d'Ajustement des Capacités de Pêche Maritime (**PACPM**) dont l'objectif principal est de réduire de façon considérable les capacités de pêche artisanale et industrielle jugées actuellement excessives.
- Finaliser les plans d'aménagement des pêcheries sur la crevette profonde et les étendre sur les autres ressources.

- Revoir la philosophie des accords de réciprocité, au niveau sous régional en les, négociant, dans un cadre **multisectoriel**.

➤ **Conditions d'exploitation**

- Le gel des implantations nouvelles sur les créneaux saturés.
- La promotion des fusions et des partenariats.
- La promotion d'une véritable politique de valorisation des produits afin de pouvoir créer plus de richesse avec moins de produits, car il est évident que l'on ne doit pas s'attendre à une augmentation des captures, au moins dans le court et le moyen termes.
- La mise en place d'une politique de sauvegarde et de maintien de l'agrément communautaire par le renforcement des dispositifs de contrôle actuel, la mise aux normes de la pêche artisanale et des bateaux glaciers.
- Le Gouvernement et les professionnels devraient conduire, en étroite collaboration, une réflexion stratégique sur les impacts attendus dans le secteur des pêches, de la libéralisation des échanges dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et des Accords de Partenariat Economique (APE) car ces avènements pourraient se traduire par :
 - la suppression des avantages fiscaux et douaniers,
 - la suppression des préférences commerciales,
 - l'ouverture des barrières douanières nationales,
 - le renforcement des barrières non tarifaires telles que les règles d'origine, les mesures SPS, etc.

A cet égard, le Gouvernement pourrait prendre les mesures correctives nécessaires, conformes aux orientations stratégiques du secteur et notamment en matière de croissance accélérée.

Eu égard à cette situation qui entraîne un manque de visibilité pour l'avenir de nos produits, il est devenu une nécessité absolue que :

1 - L'Etat, de concert avec tous ses différents partenaires, y compris les acteurs, définissent un cadre très favorable dans lequel l'entreprise puisse s'épanouir tout en garantissant une compétitivité certaine pour mieux affronter cette concurrence internationale.

2 - Il est également nécessaire de mettre en place une politique de diversification des marchés.

➤ **L'aquaculture**

Elle est devenue une nécessité absolue et tous les efforts doivent être conjugués au niveau national en vue de sa promotion et de son développement qui est l'alternative à la baisse régulière des captures.

A cet effet, il faudrait mettre en place un cadre juridique et réglementaire favorable, permettant aux promoteurs de disposer des espaces appropriés (accès au foncier et aux plans d'eau en particulier).

Il faudrait également élaborer des dispositions incitatives spécifiques à l'aquaculture pour promouvoir l'investissement privé, national et international

Il faut enfin qu'une ligne de crédit adaptée à l'activité soit mise en place pour le financement des promoteurs.

En tout état de cause, il faut veiller à ce que cet ambitieux programme soit réalisé dans un souci constant de préservation de l'environnement et des principes du développement durable.

➤ **Le financement**

Les besoins en ressources financières sont très importants dans notre activité et tournent autour de :

- la valorisation de la ressource,
- la promotion des sociétés mixtes dans le domaine de la transformation,
- la mise en place d'un fonds de roulement
- au développement de l'aquaculture,
- aux investissements,
- à la création d'un fonds de garantie et d'un fonds de bonification,
- du maintien de l'agrément.

Aujourd'hui, force est de constater que les banques ne veulent plus financer le secteur car elles le considèrent comme un secteur à haut risque dans la mesure où on ne maîtrise pas les captures, ni la production, ni les prix sur les marchés et moins l'environnement de l'entreprise.

A cet égard, une profonde réflexion devrait être conduite, sous l'égide de l'Etat, entre tous les partenaires concernés.

Cette réflexion devrait aboutir à la mise en place d'un système de financement approprié aux activités de pêche et notamment pour une meilleure adaptation des contraintes du secteur de la pêche au niveau de la garantie, des taux d'intérêt et des critères de mobilisation et de mise à disposition.

VI - CONCLUSION

Le secteur de la pêche maritime joue un rôle extrêmement important dans l'économie sénégalaise au regard d'un certain nombre d'indicateurs économiques, financiers, sociaux.

Ces différents atouts et résultats ne doivent pas cacher l'existence de nombreux problèmes qui, si on n'y prend pas garde très rapidement, risquent d'hypothéquer dangereusement son développement.

D'où la nécessité pour l'ensemble des acteurs, des partenaires au développement, de l'administration compétente, de se concerter régulièrement en vue de pouvoir trouver des solutions durables aux difficultés auxquelles le secteur est régulièrement confronté.

Cependant, ces concertations devraient pouvoir s'appuyer sur une véritable politique des pêches qui permettrait de donner une vision à court, moyen et long terme.

Elle devrait également permettre la mise en œuvre des plans d'actions de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) ainsi que celui de la lettre de politique sectorielle des pêches.

Elle devrait enfin chercher une plus grande contribution à la réalisation des objectifs assignés au Document Stratégique de Réduction à la Pauvreté (DSRP).

Dakar, le 15 juin 2011

D. COULIBALY

TABLEAU N° 1

EVOLUTION DE L'ARMEMENT (ARTISANAL ET INDUSTRIEL) **SENEGALAIS (en module d'unité)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
PECHE ARTISANALE	10 707	10 707	9 026	9 348	9 526	9 500	9 500	8 150	8 500	15 000
PECHE INDUSTRIELLE	177	161	148	139	132	124	134	119	92	86
TOTAL	10 884	10 868	9 174	9 487	9 658	9 624	9 634	8 269	8 592	15 086

Source : Direction des Pêches Maritimes

TABLEAU N° 2

EVOLUTION DES DEBARQUEMENTS (Nationaux et étrangers)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
PECHE ARTISANALE	338 208	332 360	311 536	385 776	394 596	407 000	336 000	368 000	384 000	402 000
PECHE INDUSTRIELLE	52 136	61 067	56 178	58 335	61 289	56 961	42 353	43 238	42 839	41 214
TOTAL	390 344	393 428	367 714	444 111	456 285	463 961	378 353	411 238	426 839	43 214

Source : Direction des Pêches Maritimes

TABLEAU N° 3

EVOLUTION DES EXPORTATIONS

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
QUANTITES EN TONNES	88 020	87 032	87 564	95 675	92 381	83 000	74 000	89 660	76 960	96 500
VALEUR Commerciale En milliards CFA	186,3	181	181	164	154	155	154	179	150	194

Source : Direction des Pêches Maritimes